



ECOLE SAINT DOMINIQUE

Place du 11 novembre  
84380 MAZAN

2020/2021

## CONTRAT DE SCOLARISATION

Le présent contrat a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles l'établissement assure la scolarisation de :

nom, prénom de l'élève : .....

Monsieur et Madame .....,  
attestent avoir pris connaissance du règlement intérieur, du projet éducatif et du règlement financier (scolarité, cantine, garderie, sorties scolaires...) de l'école SAINT DOMINIQUE, ils déclarent les accepter sans réserve et inscrire leur fille, fils, dans l'établissement pour l'année scolaire 2020/ 2021

L'école Saint Dominique, représentée par Madame Caroline ULPAT, chef d'établissement, accepte cette inscription et s'engage à assurer la scolarisation de l'enfant cité ci-dessus.

D'autre part, Monsieur et Madame ..... s'engagent à acquitter la contribution des familles liée au fonctionnement de l'établissement (scolarité), ainsi que toutes dépenses relatives aux activités para et périscolaires (cantine, garderie et activités culturelles) dont leur enfant aura bénéficié.

La ré-inscription dans l'établissement ne se fait pas par tacite reconduction d'une année sur l'autre. L'établissement se réserve le droit de ne pas ré-inscrire un élève en cas de rupture du lien de confiance avec la famille, de non respect du projet éducatif ou du règlement intérieur.

Annexes jointes au dossier d'inscription :

- projet éducatif de l'établissement
- règlement financier
- règlement intérieur

Signatures des parents  
précédées de la mention  
« Lu et approuvé »

*« Les informations recueillies par l'école St Dominique font l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer la gestion administrative et pédagogique des élèves, à établir des statistiques par le ministère de l'éducation nationale. Les mairies des communes de résidence, les conseillers d'information et d'orientation, les agents habilités des collectivités locales, organismes de sécurité sociale, les caisses d'allocations familiales, l'association des parents d'élèves et l'organisme de gestion de l'école sont également destinataires d'informations nécessaires à l'accomplissement de leurs missions. Conformément à la loi informatique et liberté, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au chef d'établissement. »*

NB : 1 exemplaire par enfant scolarisé par année scolaire.